
LCI et Paris Première en sursis, les fermetures des chaînes payantes se multiplient

Description

LCI et Paris Première ont obtenu un sursis après le renouvellement de leur contrat de distribution. Mais les groupes TF1, M6 et Canal+ multiplient les fermetures de chaînes payantes quand leur programmation ne constitue plus une alternative à la TNT gratuite ou à la SVOD. Enfin, en demandant le retrait d'Eurosport de la TNT payante, le groupe TF1 prépare la cession à Discovery des 49 % de capital qu'il détient encore dans l'ensemble Eurosport.

Après un été 2014 très agité qui a conduit les principaux acteurs de la télévision française à multiplier les actions de lobbying pour peser sur la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) quant au passage au gratuit des chaînes LCI, Planète et Paris Première, la situation semble s'apaiser et la relance de discussions sur un passage en clair des trois chaînes concernées de nouveau envisageable. En effet, le 29 juillet 2014, le CSA a refusé aux trois chaînes le passage en clair ([voir La REM n°32, p.31](#)), invoquant la faiblesse du marché publicitaire pour supporter le financement de trois nouvelles chaînes, notamment sur l'information en continu, le passage en clair de LCI devant fragiliser BFM TV, aujourd'hui rentable, et iTélé encore déficitaire. En réaction, le 23 septembre 2014, TF1 annonçait la fin de LCI telle qu'elle existe aujourd'hui, du fait de l'impossibilité d'obtenir une rémunération suffisante de la part des distributeurs de télévision payante, disposer d'une chaîne d'information en continu n'étant plus un avantage depuis que la TNT en propose deux autres en clair. Mais TF1 laissait toutefois espérer à LCI un avenir meilleur avec un passage en clair puisque le groupe déposait un recours devant le Conseil d'Etat pour faire annuler la décision du CSA et communiquait sur une possible révision de la décision du CSA, le refus du passage en clair des trois chaînes étant justifié par le CSA au regard des conditions très tendues sur le marché publicitaire.

Les distributeurs ont sans aucun doute pris en compte le pouvoir de négociation qu'aurait TF1 s'il devait être conduit à fermer LCI, du fait de l'effondrement des rémunérations pour la reprise de la chaîne dans les bouquets payants, ce qui donne en fait un sursis d'un an à LCI : CanalSat, Orange et Bouygues Telecom ont tous accepté de prolonger le contrat de distribution de LCI en 2015, le temps de laisser à TF1 et au CSA les moyens de trouver une porte de sortie. La même logique l'a emporté pour Paris Première du Groupe M6. Menacée de fermeture, la chaîne va finalement continuer ses émissions, au moins jusqu'en 2017, ses principaux distributeurs (SFR, CanalSat) ayant accepté de renouveler leur contrat de distribution pour trois années supplémentaires dans des conditions économiques correctes.

Reste que le marché est entré dans une logique de négociation permanente sur l'avenir des chaînes payantes, assurément incertain. En effet, l'offre élargie sur la TNT gratuite limite l'intérêt des chaînes payantes, sauf si elles proposent une programmation introuvable ailleurs (par exemple BeInSport) ; les offres de SVOD, (CanalPlay

Infinity, Netflix), répondent bien mieux au besoin d'explorer les catalogues de films et de séries que ne peuvent le proposer des chaînes spécialisées dans la rediffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Ainsi ne fait-il aucun doute que le Groupe TF1 entend se retirer de la télévision payante, la chaîne Stylia ayant cessé ses émissions le 31 décembre 2014. Le groupe TF1 a également demandé au CSA, le 17 décembre 2014, l'abandon de sa fréquence sur la TNT payante pour Eurosport, ce qui contracte plus encore l'offre de chaînes de la TNT payante qui a perdu AB1 en 2008, CanalJ en 2009, CFoot en 2012, TF6 en 2014 et désormais Eurosport pour 2015 ! Autant dire qu'à l'exception de l'offre de chaînes *premium* de Canal+, la TNT payante ne propose plus qu'un bouquet devenu très cher après le retrait d'Eurosport, proposant seulement LCI, Paris Première et Planète pour 12,90 euros par mois. Eurosport était, pour cette offre, la principale motivation d'abonnement. Pour le groupe TF1, le retrait d'Eurosport France de la TNT payante est stratégique, la chaîne pouvant être cédée en totalité à un acteur étranger dès lors qu'elle ne dispose plus de fréquences. Ce retrait de la TNT payante devrait donc permettre à TF1 de vendre sa chaîne de sport française à Discovery, le groupe américain ayant pris 20 % du capital d'Eurosport en 2012 ([voir La REM n°25, p.32](#)), puis 51 % en 2014 ([voir La REM n°30-31, p.41](#)), avec la possibilité de monter à 100 % du capital en 2015.

Mais le groupe TF1 n'est pas le seul à abandonner progressivement la télévision payante, la fermeture de TF6 au 31 décembre 2014 ayant été décidée conjointement par TF1 et M6. Le Groupe M6 a par ailleurs fermé, le 4 janvier 2015, deux de ses chaînes musicales, M6 Music Black et M6 Music Club, ces chaînes musicales spécialisées n'étant plus rentables du fait du développement de l'écoute en *streaming* sur YouTube, qui se substitue ici à une consommation de télévision. Le groupe, né pourtant grâce à la programmation musicale, au cœur de l'offre de la toute première M6, ne conserve plus que sa chaîne M6 Music. L'autre grand acteur privé français de l'audiovisuel, le Groupe Canal+, a également une politique de fermeture ciblée de chaînes payantes. Canal+ a ainsi fermé deux chaînes liées à l'art de vivre fin 2014, Cuisine+ et Maison+, le type d'émissions proposées – comme celles de Stylia pour TF1 – se retrouvant désormais sur la TNT en clair. Enfin, le groupe a annoncé la fermeture, le 30 juin 2015, de Jimmy, l'une de ses chaînes emblématiques, créée en 1992 pour le lancement de Canal Satellite et proposant des séries américaines en rediffusion. La SVOD la rend caduque et c'est Canal+ Séries, lancée en 2013 ([voir La REM n°29, p.36](#)), qui reprend ce créneau dans le groupe, mais avec une programmation plus inédite.

En France, comme aux Etats-Unis, le marché des chaînes payantes non exclusives risque donc de profiter d'abord aux géants mondiaux de l'audiovisuel capables de rentabiliser leurs programmes sur plusieurs pays, et de générer des bénéfices en exploitant des licences à l'échelle planétaire. Ainsi, alors que les groupes français multiplient les fermetures de chaînes payantes, Viacom a lancé dans l'Hexagone, à travers sa filiale Nickelodeon, la chaîne Nickleodon 4Teen. Disponible depuis novembre 2014, celle-ci vise les 8-14 ans.

Sources :

- « Fermetures en chaîne », Joël Morio, *Le Monde*, 8 novembre 2014.
- « Une nouvelle chaîne thématique pour les filles », Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 17 novembre 2014.

- « LCI devrait être distribuée par les mêmes bouquets en 2015 », Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 9 décembre 2014.
- « Le retrait d'Eurospost fragilise un peu plus une TNT payante déjà moribonde », Grégoire Poussielgue, *Les Echos*, 12 janvier 2015.

Categorie

1. Economie

date créée

19 mai 2015

Auteur

alexandrejoux